

Le dossier de presse

Signature du Contrat de Transition Ecologique (CTE)
de Pays de Montbéliard Agglomération

29 janvier 2020



Contrat de
Transition
Écologique



SOMMAIRE

- 1. Le Contrat de Transition Ecologique**
- 2. Un partenariat riche et multiple**
- 3. Un engagement fort pour préserver l'environnement des habitants du Pays de Montbéliard**
- 4. Un contrat adapté au territoire**

En bref

Pays de Montbéliard Agglomération signe le 29 janvier 2020 un Contrat de Transition Ecologique (CTE) avec l'Etat et ses partenaires.

L'Agglomération fait partie des deux seules collectivités du Doubs avec Grand Besançon Métropole, à signer ce contrat.

Pour le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, les territoires sont un moteur de l'action en faveur d'un développement plus durable et plus vert.

Ces contrats écologiques ont une double particularité. D'une part, ils mobilisent tous les acteurs de la transition écologique, notamment les associations et les entreprises.

D'autre part, ils se construisent à partir de solutions locales, portées par les acteurs de terrain, avec la possibilité d'enrichir le contrat chaque année avec de nouvelles actions.

1. Le Contrat de Transition Ecologique (CTE)

Le Contrat de Transition Ecologique traduit les engagements environnementaux pris par notre territoire afin que l'écologie soit un des moteurs de son économie.

Ce contrat est une co-construction avec les élus, les entreprises et les citoyens qui font le pari d'une transition écologique génératrice d'activités économiques et d'opportunités sociales.

L'objectif pour l'Etat est de faire émerger des projets écologiques dans les territoires et de les valoriser en facilitant la relation entre les partenaires : Préfecture, Banque des Territoires, Ademe, etc.

Lancés en deux vagues successives, l'une en février 2018 et l'autre en février 2019, les territoires-pilotes dont Pays de Montbéliard Agglomération ont vocation à définir les contours du **Contrat de Transition Ecologique, outil de contractualisation territoriale transversale en matière de développement durable.**

Fin janvier 2020, 47 Contrats de transition écologique (CTE) ont déjà été signés. Des chiffres actualisés régulièrement sur la plateforme internet dédiée du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire <https://cte.ecologique-solidaire.gouv.fr/>

Ces contrats écologiques ont une double particularité : d'une part, ils mobilisent tous les acteurs de la transition écologique, notamment les associations et les entreprises; d'autre part, ils se construisent à partir de solutions locales, portées par les acteurs de terrain, avec la possibilité d'enrichir le contrat chaque année avec de nouvelles actions.

PMA a dû identifier des projets qui disposent d'ores et déjà d'un planning et d'un plan de financement afin de les présenter pour une sélection.

Les partenaires locaux ont été réunis le 30 septembre 2019 pour une présentation du dispositif. Les fiche projets devaient être déposées avant le 15 novembre pour une signature en décembre.

Quatre projets – répondant aux critères de l'Etat - ont été soumis à la Direction Départementale du Territoire de la Préfecture.

Le calendrier

15 septembre 2019 : réunion des acteurs concernés

15 novembre 2019 : date limite de dépôts des dossiers auprès du Ministère

29 janvier 2020 : signature du Contrat de Transition Ecologique par PMA, l'Etat, la Région Bourgogne-Franche-Comté, l'ADEME et la Banque des Territoires.

2. Un partenariat riche et multiple

Ce travail de partenariat a permis l'élaboration d'un certain nombre de fiches actions qui deviendront, à brève échéance, réalités :

- **2 actions portées par PMA, à savoir la réalisation d'ombrières photovoltaïques** sur le parking P0 de l'Axone à Montbéliard et sur le parking de la base de loisirs de Pays de Montbéliard Agglomération à Brognard ;
- la **recyclerie territoriale**, portée par l'Ensemble Défi
- la **déchèterie pour professionnels**, portée par Véolia



Réalisation d'ombrières photovoltaïques installées sur deux sites : le parking de la Base de Loisirs du Pays de Montbéliard et celui de l'Axone (photo).



Aménagement d'une recyclerie territoriale porté par l'Ensemble Défi.



Création d'une déchèterie pour professionnels pilotée par Véolia, en complément de son pôle de valorisation des déchets à Étupes.

Parmi les autres projets à l'étude, citons la **création de tiers-lieux et espaces de coworking (dont un à l'Aérodrome du Pays de Montbéliard)**, la **structuration de l'approvisionnement bois-énergie** ou encore la **réalisation de chaufferies bois collectives avec un réseau de chaleur**.

Autant d'actions qui, grâce au Contrat de Transition Ecologique, font rimer économie et écologie.

3. Un engagement fort pour préserver l'environnement des habitants du Pays de Montbéliard

Cette volonté d'utiliser l'écologie comme un moteur de son économie, Pays de Montbéliard Agglomération la cultive au quotidien.

Sur le volet alimentaire, **les marchés du soir** proposent depuis 2012 23 rendez-vous annuels très prisés des producteurs locaux et des consommateurs.

La filière agricole est dynamisée avec la montée en puissance du Projet Alimentaire Territorial (PAT).

A l'automne dernier, la Foire paysanne à Présentevillers ou la Journée Portes Ouverte à la Damassine ont connu des succès remarquables.

PMA se veut le garant d'un environnement sain, y compris sur le volet des ordures ménagères.

Des collectes expérimentales des bios déchets ont ainsi essaimé dernièrement à travers le territoire.

LE CTE en chiffres

2 CTE dans le Doubs

Pays de Montbéliard Agglomération et Grand Besançon Métropole

47 CTE conventionnés avec l'Etat en janvier 2020
dont Pays de Montbéliard Agglomération

4. Un contrat adapté au territoire

Le CTE vise 3 objectifs

- 1) **Démontrer par l'action que l'écologie est un moteur de l'économie, et développer l'emploi local par la transition écologique** (structuration de filières, création de formations).
- 2) **Agir avec tous les acteurs du territoire, publics comme privés** pour traduire concrètement la transition écologique.
- 3) **Accompagner de manière opérationnelle les situations de reconversion industrielle d'un territoire** (formation professionnelle, reconversion de sites).

Lancés en 2018, les **contrats de transition écologique** (CTE) traduisent les engagements environnementaux pris par la France (Plan climat, COP21, One Planet Summit) au niveau local.

Ce sont des outils au service de la transformation écologique de territoires volontaires, autour de projets durables et concrets.

Mis en place par une ou plusieurs intercommunalités, le CTE est co-construit à partir de projets locaux, entre les collectivités locales, l'État, les entreprises, les associations... Les territoires sont accompagnés aux niveaux technique, financier et administratif, par les services de l'État, les établissements publics et les collectivités.

Signé après six mois de travail, le CTE fixe un programme d'actions avec des engagements précis et des objectifs de résultats.

L'aspect novateur des CTE réside dans leur élaboration avec tous les acteurs du territoire, publics comme privés, au premier rang desquels la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), la Banque des Territoires ou encore l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME). Une co-construction qui, à Pays de Montbéliard Agglomération, s'est manifestée notamment le 30 septembre dernier lors de la réunion de lancement avec les différents partenaires du territoire.

A propos de la Banque des Territoires

La Banque des Territoires accompagne et soutient financièrement les porteurs de projets (associations, entreprises, collectivités) qui souhaitent faire émerger des initiatives dans le cadre des Contrats de Transition Ecologique. La Banque des Territoires propose, au cas par cas, co-financement d'études, prêt et investissement.

Depuis l'été 2019, ce sont 7 nouveaux territoires qui ont rejoint la démarche en Bourgogne-Franche-Comté : Pouilly-en-Auxois/Bligny-sur-Ouche, Grand Autunois Morvan, Grand Besançon Métropole, Grand Dole, Pays de Montbéliard Agglomération, Nièvre Ligérienne, Pays Vesoul Val de Saône. La Banque des Territoires échange déjà avec les porteurs de projets, notamment dans les secteurs de la mobilité, de l'énergie, de l'économie verte et circulaire ou encore de l'agriculture et de l'alimentation durable. Après avoir évalué le degré de maturité des différents projets, elle proposera les solutions d'intervention les mieux adaptées pour offrir un accompagnement sur-mesure en phase avec les besoins du territoire.

L'implication de la Banque des Territoires dans les initiatives des Contrats de Transition Ecologique s'inscrit dans le cadre de son action au service de territoires plus durables, plus inclusifs et plus attractifs.

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 35 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.

www.banquedesterritoires.fr |  [@BanqueDesTerr](https://twitter.com/BanqueDesTerr)

Contact presse :

Banque des Territoires Bourgogne-Franche-Comté – Groupe Caisse des Dépôts

Aurélie Gauchey : aurelie.gauchey@caissedesdepots.fr – 06 31 07 46 95

 [@BdT_BFC](https://twitter.com/BdT_BFC)

Pour en savoir plus



Bénédicte Limon
Chargée des relations presse
Direction de la Communication
Tél. 03 81 31 86 78
8 avenue des Alliés - BP 98407
25208 Montbéliard Cedex
www.agglo-montbeliard.fr